Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_111-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 25/08/2026 **Date d'affichage : 25/08/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 2 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Sébastien BUTEAU, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Anne-Sophie FOURCROY, Emmanuelle TALIGOT, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Mathieu JOHAN ; conseillers

Était absent excusé : Yves LOUVEL (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Solène MICHENOT

35/330/111/2026

2- Objet : Marché salle de sports : lancement de la maîtrise d'œuvre et démolition de la partie vestiaires

Vu la délibération n°35/330/67/2026 en date du 11 mai 2026 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des sports.

Vu la délibération n°35/330/104/2026 en date du 20 juillet 2026 validant le choix de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des sports, et attribuant le marché au Cabinet CELESTE Architecture de Rennes.

La première réunion de travail a eu lieu ce mardi 1er septembre, Monsieur CHAVROCHE Philippe ; 1er adjoint en charge des travaux résume cette première réunion de lancement de la maîtrise d'oeuvre. L'ordre de service de démarrage de la première mission « Diagnostic et scénarii » du contrat de maîtrise d'œuvre a été signé au 01/09/2026. La première contrainte que relève le cabinet CELESTE Architecture est l'état de la partie restante de la salle des sports, partie qui n'est pas aux normes. L'idéal serait donc de démolir cette partie restante. Il y a aussi la problématique de la distribution du courant entre les différents bâtiments communaux situés à proximité de la salle des sports (salle du bosquet, salle 1 2 3 soleil et bibliothèque). Un rendez-vous en urgence est donc demandé à Enedis pour étudier les différentes solutions pour cette distribution de courant.

L'entreprise REAL DIAG a été sollicitée pour faire un diagnostic amiante sur la partie restante.

Un relevé topographique ainsi qu'un relevé de bornage vont être demandés.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_111-DE

Lancement du marché de consultation des entreprises début Mars 2027, pour un éventuel début des travaux en mai 2027.

Avant de clôturer le sujet, il convient de revenir sur la question de la démolition de la partie vestiaires. Le cabinet CELESTE a besoin de savoir pour préparer les esquisses le devenir de ce bâtiment. Après discussion, il est proposé de démolir cette partie aux frais de la commune. Il faut aussi prendre en compte les coûts qu'entraineraient la mise aux normes de ce bâtiment mais aussi les contraintes énergétiques et thermiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** la proposition de démolition de la partie restante de la salle des sports
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à ce sujet

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 03.09.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (I.L.E et VILAINE)